



(Réf. n° 114.204)

**COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2018

**PLANNING AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT ADVISORY
COMMITTEE**

Minutes of the July 11, 2018 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Simon Joubarne, président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18 h 45.

Having noticed there is quorum, Mr. Simon Joubarne, presiding over this meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:45 pm.

PRÉSENTS

PRESENT

Simon Joubarne & Kay Kerman (Conseillers / Councillors) -
Anne Burseay ~ George Claydon ~ Benoit Delage ~ Nicole Desroches ~ Hervé Lemaire ~ Richard Wallace ~
Maria Elena Isaza, Nicolas Falardeau & Michel Beaulne (Employées municipales / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Bruce Macdonald ~ Carrie Wallace
Hélène Cyr (Employée municipale / Municipal Officer)

AUTRES

OTHERS

Frédéric Brisco ~ Louise Lebrun ~ Sean McAdam ~ Élisabeth Marois ~ Alain Beaudry

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adoptée, et ce, avec les modifications suivantes :

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted, and this, along with the following changes:

- RETIRER le point 4.1 - 2018-20045 – 154, chemin de la Rivière
- RETIRER le point 5.3 – 2018- 20051 - Quartier Meredith / Lots divers)
- AJOUTER le point 5.4 – 2018-20053 - Lot 6 193 700, chemin du Relais
- AJOUTER le point 10.2 – Politique sur les arbres
- AJOUTER le point 10.3 – Hébergements « Airbnb »

- REMOVE item 4.1 - 2018-20045 – 154 River Road
- REMOVE item 5.3 – 2018-20051 – Quartier Meredith / Various Lots
- ADD item 5.4 – 2018-20053 – Lot 6 193 700, Relais Road
- ADD item 10.2 – Tree Policy
- ADD item 10.3 – “Airbnb” Lodging

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0	APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL	2.0	ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES
2.1	Réunion ordinaire du 6 juin 2018	2.1	Ordinary meeting held June 6, 2018
	IL EST PROPOSÉ par M. Richard Wallace, appuyé par Mme Kay Kerman et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 juin 2018, soit par la présente adoptée avec une petite correction apportée au point 4.5.		IT IS PROPOSED by Mr. Richard Wallace, seconded by Ms. Kay Kerman and resolved that the minutes of the ordinary meeting held June 6, 2018, be and is hereby adopted with a minor correction on item 4.5.
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY
3.0	PÉRIODE DE QUESTIONS	3.0	QUESTIONS PERIOD
	Mme Élisabeth Marois questionne les membres du CCUDD à savoir s'ils ont une idée des critères d'évaluation d'une dérogation mineure? Le Président du comité, M. Simon Joubarne, répond que oui et le tout est complié dans un rapport d'analyse préparé par le Service de l'urbanisme et du développement durable.		Ms. Élisabeth Marois questions members of the PSDAC if they have an idea of the evaluation criterions of a minor exemption? The Chairman, Mr. Simon Joubarne responds that they do and that everything is documented in an analysis report prepared by the Planning and Sustainable Development Services.
4.0	DÉROGATION MINEURE	4.0	MINOR EXEMPTION
4.1	2018-20045 Lots 3 031 737 et 5 887 362 au cadastre du Québec 154, chemin de la Rivière <i>[Ce point a été retiré]</i>	4.1	2018-20045 Lots 3 031 737 & 5 887 382 of the Quebec cadastre 154 River Road <i>[This item has been removed]</i>
4.2	2018-20046 Lot 5 575 799 au cadastre du Québec 134, route 105 ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 575 799 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 134, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée située à une distance de 15 m au lieu de 20 m de l'emprise de la route 105; ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 6 juillet 2018; IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que le CCUDD recommande d'accorder cette demande de dérogation afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée située à une distance de 15 m au lieu de 20 m de l'emprise de la route 105, et ce, en faveur du lot 5 575 799 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 134, route 105. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	4.2	2018-20046 Lot 5 575 799 of the Quebec cadastre 134 Route 105 WHEREAS the owner of the property known as Lot 5 575 799 of the Quebec cadastre, property also known as 134 Route 105, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing to build an isolated single-family dwelling located at 15 m from the right-of-way of Route 105 instead of 20 m; WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on July 6 th , 2018 by the Planning and Sustainable Development Services; IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the PSDAC recommends granting this minor exemption for the purposes of allowing to build an isolated single-family dwelling located at 15 m from the right-of-way of Route 105 instead of 20 m, and this, in favour of Lot 5 575 799 of the Quebec cadastre, property also known as 134 Route 105. ADOPTED UNANIMOUSLY
4.3	2018-20047 Lot 2 635 538 au cadastre du Québec 40, chemin Scott	4.3	2018-20047 Lot 2 635 538 of the Quebec cadastre 40 Scott Road

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 538 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 40, chemin Scott, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure aux fins de permettre la construction d' :

- Une terrasse qui sera située à 2,73 m de la marge latérale droite de la propriété au lieu de 4,5 m;
- Un escalier en roche donnant accès l'arrière du bâtiment qui sera situé dans la marge latérale droite à 1,2 m au lieu de 2,5 m;
- Une remise d'une dimension de 3,0 m x 3,6 m qui sera située à 1,2 m de la limite latérale gauche au lieu de 4,5 m et à 1,7 m de la ligne de propriété arrière au lieu de 4,5 m;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 6 juillet 2018;

ATTENDU QU'une discussion s'ensuit et les membres demandent de vérifier si l'on peut situer la remise à 1,5 m au lieu du 1,2 tel que proposé par le demandeur;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Kay Kerman et résolu que le CCUDD recommande d'accorder cette demande de dérogation aux fins de permettre la construction d' :

- Une terrasse qui sera située à 2,73 m de la marge latérale droite de la propriété au lieu de 4,5 m;
- Un escalier en roche donnant accès l'arrière du bâtiment qui sera situé dans la marge latérale droite à 1,2 m au lieu de 2,5 m;
- Une remise d'une dimension de 3,0 m x 3,6 m qui sera située à 1,2 m de la limite latérale gauche au lieu de 4,5 m et à 1,7 m de la ligne de propriété arrière au lieu de 4,5 m;

et ce, en faveur du lot 2 635 538 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 40, chemin Scott.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the owner of the property known as Lot 2 635 538 of the Quebec cadastre, property also known as 40 Scott Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the construction of:

- A terrace to be located 2.73 m from the right-side margin of the property instead of 4.5 m;
- A rock staircase giving access to the back of the building to be located at 1.2 m on the right-side margin of the property instead of 2.5 m;
- A shed of 3.0 m by 3.6 m in size to be located at 1.2 m from the left-side of the property line instead of 4.5 m and at 1.7 m from the back-property line instead of 4.5 m;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on July 6th, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS a discussion follows, and members ask if its possible to locate the shed at 1.5 m instead of the 1.2 m being proposed by the owner;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Kay Kerman and resolved that the PSDAC recommends granting this minor for the purposes of allowing the construction of:

- A terrace to be located 2.73 m from the right-side margin of the property instead of 4.5 m;
- A rock staircase giving access to the back of the building to be located at 1.2 m on the right-side margin of the property instead of 2.5 m;
- A shed of 3.0 m by 3.6 m in size to be located at 1.5 m from the left-side of the property line instead of 4.5 m and at 1.7 m from the back-property line instead of 4.5 m;

and this, in favour of Lot 2 635 538 of the Quebec cadastre, property also known as 40 Scott Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.0	PIIA	5.0	SPAIP
5.1	2018-20050 Lot 2 635 538 au cadastre du Québec 40, chemin Scott	5.1	2018-20050 Lot 2 635 538 of the Quebec cadastre 40 Scott Road

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 538 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 40, chemin Scott, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'ajout d'une nouvelle terrasse attenante sur le côté droite du bâtiment principal;

WHEREAS the owner of the property known as lot 2 635 538 of the Quebec cadastre, property also know as 40 Scott Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme to allow the addition of a new adjoining terrace located on the right side of the main building;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 6 juillet 2018;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'approuver cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sur le lot 2 635 538 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 40, chemin Scott.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 2018-20049
Lot 47 du Quartier Meredith au cadastre du Québec
Maison personnalisée

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme un lot au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le lot 47 du projet du Quartier Meredith, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre une nouvelle maison personnalisée qui sera construite avec des matériaux similaires à ceux approuvés sur les autres maisons modèles du projet, dont du bois d'ingénierie « GOODStyle » sur tous les murs, de la pierre sur la façade, un toit en acier à deux (2) versants et des débords de toit minimaliste;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 6 et du 11 juillet 2018;

ATTENDU QUE les membres ajoutent une condition laquelle consiste à demande de reculer le garage de 0,60 m;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Anne Burse, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'approuver cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sur un lot au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le lot 47 du projet du Quartier Meredith, tout en greffant une condition laquelle consiste à demander de reculer le garage de 0,60 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 2018-20051
Lots divers au cadastre du Québec
Quartier Meredith

[Ce point a été retiré]

5.4 2018-20053
Lot 5 193 700 au cadastre du Québec
Terrain sur le chemin du Relais (Quartier Meredith)

[Ce point a été ajouté]

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 193 700 au cadastre du Québec, propriété également

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on July 6th, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to grant this site planning and architectural integration programme, and this, in favour of Lot 2 635 538 of the Quebec cadastre, property also know as 40 Scott Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.2 2018-20049
Lot 47 of the Quartier Meredith of the Quebec cadastre
Custom home

WHEREAS the owner of the property known as a lot of the Quebec cadastre, property also know as Lot 47 of the Quartier Meredith project, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme to allow a new custom home to be built using materials similar to those approved for the other model homes in the project, such as "GOODStyle" engineered wood on all walls, stone on the front of the home, a metal roof with two (2) slopes and minimalist eaves;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on July 6th and the 11th, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS members include a condition consisting of asking to back up the garage by 0.60 m;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to grant this site planning and architectural integration programme, and this, in favour of a Lot of the Quebec cadastre, property also know as the lot 47 of the Quartier Meredith project, while registering a condition consisting of asking to back up the garage by 0.60 m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.3 2018-20051
Various Lots of the Quebec cadastre
Quartier Meredith

[This item has been removed]

5.4 2018-20053
Lot 5 193 700 of the Quebec cadastre
Land on Relais Road (Quartier Meredith)

[This item has been added]

WHEREAS the owner of the property known as lot 5 193 700 of the Quebec cadastre, property also know as land on Relais Road of the

connue comme étant un terrain sur le chemin du Relais du projet du Quartier Meredith, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un nouveau site d'implantation pour une habitation multi-logement de huit (8) logements déjà approuvés par la résolution numéro 60-18;

ATTENDU QUE cette demande inclus aussi un atelier en cour arrière qui sera construit avec les mêmes revêtements que le bâtiment principal;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 11 juillet 2018;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'approuver cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sur le lot 5 193 700 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant un terrain sur le chemin du Relais du projet du Quartier Meredith.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Quartier Meredith project, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme to allow a new site for a multi-unit housing of eight (8) apartments previously approved by Resolution Number 60-18;

WHEREAS this request also includes a workshop in the back yard to be built using the same materials as the main building;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on July 11th, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to grant this site planning and architectural integration programme, and this, in favour of Lot 5 193 700 of the Quebec cadastre, property also know as land on Relais Road of the Quartier Meredith project

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.0	LOTISSEMENT	6.0	SUBDIVISION
-----	-------------	-----	-------------

6.1	2018-20052 Lots divers au cadastre du Québec Quartier Meredith
-----	--

6.1	2018-20052 Various Lots of the Quebec cadastre Quartier Meredith
-----	--

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme les lots divers au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le projet du Quartier Meredith, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de modification à de son avant-projet de lotissement approuvé par le conseil par sa résolution numéro 367-17 émise le 28 novembre dernier,

WHEREAS the owner of the property known as various lots of the Quebec cadastre, property also known at the Quartier Meredith project, has presented to the Municipality of Chelsea a request to amend his preliminary subdivision proposal approved by Council by Resolution Number 367-17 issued last November;

ATTENDU QUE le plan modifié propose 95 habitations unifamiliales isolées, 24 unifamiliales jumelés, huit (8) unités dans un bâtiment multi-logements et 42 unités dans sept (7) bâtiments multi-logements de six (6) chacun, le tout pour un total de 169 logements, et ce, tel que démontré sur le plan préparé le 3 avril 2018 par Monsieur Jean-François Touchet de la firme Planéo conseil, dossier portant le numéro ALA0101;

WHEREAS this revised proposal proposes 95 isolated single-family dwellings, 24 attached single-family dwellings, eight (8) units in a multi-housing and 42 units in seven (7) multi-unit buildings of six (6) apartments, and this, as demonstrated on the plan prepared on April 3, 2018 by Mr. Jean-François Touchet of the Planéo conseil firm, file bearing the number ALA010;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 6 et du 11 juillet 2018;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on July 6th and the 11th, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Richard Wallace, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement tel que démontré sur le plan préparé le 3 avril 2018 par Monsieur Jean-François Touchet de la firme Planéo conseil, dossier portant le numéro ALA0101;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Richard Wallace, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to grant this new preliminary subdivision proposal as demonstrated on the plan prepared on April 3, 2018 by Mr. Jean-François Touchet of the Planéo conseil firm, file bearing the number ALA010;

QUE ce plan révisé vienne remplacer le plan d'avant-projet de lotissement identifié dans la résolution numéro 367-17 émise par

THAT this revised proposal replaces the preliminary subdivision plan identified in Resolution Number 367-17 issued by Council during a

le conseil lors d'une séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2017.

special sitting held November 28, 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME

7.0 PLANNING BY-LAWS

7.1 2018-20048
Modification au règlement de zonage pour permettre des habitations unifamiliales en rangées

7.1 2018-20048
Zoning By-law amendment to allow single-family row dwellings

ATTENDU QUE le promoteur du projet de la Ferme Hendrick a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de modification au Règlement de zonage afin de permettre des habitations unifamiliales en rangées;

WHEREAS the developer of the Hendrick Farm has presented to the Municipality of Chelsea a request for a Zoning By-law amendment to allow single-family row dwellings;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 6 et du 11 juillet 2018;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on July 6th and the 11th, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

ATTENDU QUE les membres demandent de spécifier un nombre maximum de 4 unités par habitations unifamiliales en rangées;

WHEREAS members request to specify a maximum number of 4 units per single-family row dwellings;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'entamer la procédure de modification au règlement de zonage.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to initiate the amendment procedure for the Zoning By-law.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

8.0 INFORMATION DU CONSEIL

8.0 FEEDBACK FROM COUNCIL

8.1 Session ordinaire du 3 juillet 2018

8.1 July 3, 2018 Ordinary Sitting of Council

9.0 DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

9.0 TABLING OF COMMITTEE MINUTES

9.1 CCUDD : 2 mai 2018

9.1 PSDAC: May 2nd, 2018

9.2 Ressources naturelles : Nil

9.2 Natural Resources: None

9.3 Finances : 15 mai 2018

9.3 Finance: May 15th, 2018

9.4 Loisirs : 26 avril 2018

9.4 Recreations: April 26th, 2018

9.5 Voirie : 11 mai 2018

9.5 Roads: May 11th, 2018

9.6 Gouvernance : 16 mai 2018

9.6 Governance: May 16th, 2018

9.7 Groupe de santé Chelsea : 17 et 31 mai 2018

9.7 Chelsea Health Group: May 17th and 31st, 2018

10.0 AUTRE

10.0 OTHER

10.1 Noms proposés pour la route 105

10.1 Name proposals for Route 105

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire attribuer un nouveau nom ayant une valeur patrimoniale à la route 105;

WHEREAS the Municipality of Chelsea wishes to rename Route 105 with a historic designation;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 6 juillet 2018;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on July 6th, 2018 by the Planning and Sustainable Development Services;

ATTENDU QU'une discussion s'ensuit et les membres ne sont pas d'accord avec les noms qui ont été proposés;

WHEREAS a discussion follows, and members do not agree with the names that have been proposed;

QUE les membres suggèrent au lieu d'ouvrir cette proposition au public et à la communauté en septembre dès la rentrée scolaire et fin des vacances estivales.

THAT members suggest instead to open this proposition to the public and the community in September once classes start up and summer holidays are over.

10.2 Suivi du Projet de règlement numéro 1071-18 -
Dispositions relatives à la plantation d'arbres

[Ce point a été ajouté]

ATTENDU QUE les membres demandent un suivi du Projet de règlement numéro 1071-18 concernant la plantation d'arbres qui avait été présenté au conseil en mai;

ATTENDU QUE Mme Maria Elena Isaza et M. Nicolas Falardeau du Service de l'urbanisme et du développement durable fournissent un résumé verbal à ce sujet;

QUE les membres demandent d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du comité.

10.2 Follow-up on the Draft By-law Number 1071-18 –
Provisions on tree Planting

[This item has been added]

WHEREAS the members request a follow-up of the Draft By-law Number 1071-18 on tree planting that was presented to Council back in May;

WHEREAS Ms. Maria Elena Isaza and Mr. Nicolas Falardeau of the Planning and Sustainable Development Services provide a verbal summary on this matter;

THAT members ask that this item be included at the next committee meeting.

10.3 Hébergement « Airbnb »

[Ce point a été ajouté]

ATTENDU QUE les membres du CCUDD demandent que des dispositions sur les « Airbnb » soient inclus dans nos règlements municipaux;

QUE l'on demande de préparer et de présenter un projet de règlement à la prochaine réunion du comité.

10.3 "Airbnb" Lodging

[This item has been added]

WHEREAS the PSDAC members request that provisions on "Airbnb" be included in our Municipal By-laws;

THAT they request to draw up a draft by-law and present it at the next committee meeting.

11.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que cette rencontre soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that this meeting be adjourned at 8:45 pm.

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Michel Beaulne

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Simon Joubarne, Président / Chair